

FORMULAIRE D'INSCRIPTION COLLECTORSSHOW 2010

Nom: Prénom:
Nom de Sté: n° TVA:
Rue: N°/boite:
Localité: Code postale:
Pays:
Tél.: GSM:
E-mail:

Description du matériel exposé:
.....
.....

INSCRIPTION POUR:

Section Jukebox- & COLLECTORSSHOW

Superficie désirée

Prix par m2: 6,00 Euro • à partir de 20m2: 5,00 Euro par m2

Branchement électrique + utilisation

Prix par branchement pour un max. de 6 pièces: 40 Euro

Nombre de tables (2,20m x 0,70m)

Prix par table: 7,00 Euro

m2

fois

tables

Section collections

Nombre de tables (2,20m x 0,70m)

Prix par table: 22,50 Euro

TOUS LES PRIX SONT HORS TVA 21%

tables

SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je donne mon accord pour l'inscription et le règlement
pour le Jukebox- & COLLECTORSSHOW 2010 à Genk.

DATE:

VEUILLEZ NOUS RENVOYER CE DOCUMENT COMPLETE ET SIGNE: bvba Adman - t.a.v. Frans Kwanten - Hasseltsepoort 25 bus 11,
3740 Bilzen OU info@collectorsshow.be

REGLEMENT

Jukebox & COLLECTORSSHOW 2010 - GENK (België)

Lieu: Limburghal, Jaarbeurslaan 6, 3600 GENK (België)

Date: 18 et 19 septembre 2010

Heures d'ouverture pour le public: samedi et dimanche de 9h30 à 17h

Organisateur: Frans Kwanten (bvba Adman)

Tél.: +32(0)475 89 01 21 - info@collectorsshow.be

Le Jukebox- & Collectorsshow est une bourse de vente et de collection internationale pour jukeboxes, flippers, jackpots, pièces détachées, livres, magazines et bandes dessinées, jeux de café, panneaux publicitaires, diners (meubles chromés), vêtements, tournes-disques etc. etc.

PARTICIPATION: Les 2 jours d'exposition ainsi que la location d'un stand sont compris dans les frais de participation.

STANDS: L'organisation attribue les stands selon l'ordre des inscriptions et ceci jusqu'à total épuisement de l'espace disponible. Les exposants inscrits pour le Jukebox- & COLLECTORSSHOW 2009 ont priorité pour le show 2010.

MONTAGE: vendredi 17 septembre 2010 de 14h à 22h, samedi 18 septembre 2010 de 8h à 9h.

Il est strictement interdit, et ce de quelle façon que ce soit, de fixer du matériel au mur. Les dommages encourus seraient réclamés à l'intéressé.

DEMONTAGE: La salle doit être libre dimanche le 19 septembre 2010 à 22h. Le va et viens des voitures dans la salle se fait en présence de l'organisateur.

ASPECTS LEGAUX: LES EXPOSANTS DOIVENT RESPECTER LES PRESCRIPTIONS LEGALES PARTICULIEREMENT EN CE QUE CONCERNE T.V.A., LES DROITS DE DOUANE, LES ACCESSES, DROITS D'AUTEUR, LEGALISATION SOCIALE ETC. • Attention: IL EST STRICTEMENT INTERDIT DE FUMER DANS LE LIMBURGHAL.

LA SOUS-LOCATION OU LA CESSION totale ou partielle d'un stand est formellement interdite, et ce sous quelle forme que ce soit. L'organisateur a le droit de refuser des participants que ne répondraient pas aux critères requis et/ou au thème de l'exposition.

MODALITE DE PAIEMENT: le paiement doit être exécuté avant le 1 septembre 2010 par virement.

N° de compte: KBC 735-0116933-36

BIC: KREDBEBB - IBAN: BE46 7350 1169 3336

L'organisateur se réserve le droit de disposer d'un stand déjà attribué à un participant si ce dernier n'effectue pas son paiement dans les délais. Ce dernier reste toutefois dans l'obligation, en tant que souscripteur, de régler la somme due dans sa totalité.

TVA: tous les prix mentionnés sont hors TVA 21%.

Les frais bancaires sont à charge de l'exposant.

BADGES: jusqu'à 20m2 2 pièces gratis, jusqu'à 40m2: 3 pièces gratis. Badges supplémentaires: 5 Euro la pièce.

DIVERS: L'organisation n'est pas tenue responsable d'éventuel dommage ou vol et accidents éventuels survenus lors de l'exposition, du montage et du démontage du/des stands. Une assurance contre l'incendie est mise à disposition des participants à concurrence de 2 par mille. Endéans les heures d'ouverture, les exposants sont tenus de garder personnellement leur stand. Après la fermeture, il est prévu une surveillance externe.

La somme déjà versée par le participant n'est pas remboursable au cas où le show ne pourrait pas avoir lieu, que ce soit à titre partiel ou pour toute sa durée, et ce pour des raisons imprévues.

En cas de désaccord, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Hasselt et Tongres sont compétents.

Les véhicules, remorques et camions peuvent être stationnés aux parkings mis à disposition et ce aux risques des propriétaires.

Les participants sont supposés avoir pris connaissance de ce règlement qu'ils ont reçu avec la facture.